



**COORDINATION SUD**

**NOTE DE POSITION**

**POUR UNE AIDE AU  
DÉVELOPPEMENT  
FRANÇAISE TENANT  
SES PROMESSES**

En partenariat avec



## **Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale (OSI).**

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble, aujourd'hui, 184 ONG, adhérentes directes ou au travers de six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, FORIM, Groupe initiatives). Agissant avec et en faveur des populations les plus laissées pour compte, ces organisations mènent des actions humanitaires d'urgence, de développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains, ou encore de plaidoyer et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Pour le secteur associatif de droit français de la solidarité internationale, Coordination SUD, avec ses organisations membres, assure quatre missions : la promotion et la défense d'un environnement favorable à l'action et l'expression des organisations de la société civile (OSC), l'appui et le renforcement de ces mêmes OSC, la construction et la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde sur les politiques de solidarité internationale ; et enfin, la veille et la prospective sur la solidarité internationale et son secteur associatif, leurs évolutions et enjeux.

### *Coordination SUD, Rassembler et Agir pour la Solidarité Internationale*

*« Déchiffrer le monde réel en le dépouillant des visions et des valeurs dont la langue, toute langue, est porteuse, c'est en dérangeant l'ordre institué, en bouleverser les hiérarchies.\* »*

C'est aussi pourquoi Coordination SUD, pour tous ses documents et autres publications, utilise l'écriture inclusive, à tout le moins non exclusive, tirée des orientations et principes suggérés par le Haut Conseil français à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Quelques petits changements d'habitudes ajoutés à quelques procédés de rédaction très simples et très concrets permettent de donner à écrire, lire, voir et comprendre le monde et les sociétés dans leur pluralité. Ainsi, cette publication repose sur :

- des formulations neutres (ex. présidence plutôt que président) ;
- des noms et adjectifs épïcènes, (ex. responsable plutôt que chef) ;
- le dédoublement des mots (ex. citoyennes et citoyens) en respectant l'ordre alphabétique pour leur mention ;
- l'accord de proximité avec le dernier nom, qu'il soit féminin ou masculin, singulier ou pluriel ;
- un recours, si besoin est, au point médian.

Les visuels utilisés par Coordination SUD complètent cette expression inclusive évitant les stéréotypes de genre et bousculant nos réalités, et surtout leurs compréhensions.

\* Annie Ernaux, Prix Nobel de Littérature 2022, discours, Stockholm, 7 décembre 2022

## INTRODUCTION

---

# POUR UNE AIDE AU DÉVELOPPEMENT FRANÇAISE TENANT SES PROMESSES

Cette note présente les tendances de la politique française en matière d'aide publique au développement, tenant compte des instruments de déclinaison dons et prêts, et de leur impact sur l'atteinte des objectifs de développement, tels que définis par les lois de développement et les comités interministériels successifs. Les données et graphiques présentés sont issus d'une étude interne commandée par Coordination SUD et la Coalition Eau et réalisée par Olivier Blamangin, intitulée « Stratégie prêts-dons de la France en matière d'aide publique au développement : quelle cohérence avec ses objectifs de solidarité internationale ? ».

Depuis le quinquennat précédent, le Président de la République a lancé une refondation de la politique de développement et de solidarité internationale de la France : Conseil présidentiel du développement, Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), Loi d'orientation et de programmation du 4 août 2021, leadership international en matière de lutte contre les pandémies (accueil de la Conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial et initiatives de lutte contre le Covid-19).

Ce positionnement s'est accompagné d'une augmentation progressive des montants de l'aide publique au développement (APD) de la France et plus spécifiquement de la mission budgétaire « aide publique au développement ». L'objectif, clair et rappelé dans la loi du 4 août 2021 : rehausser les financements français pour atteindre les 0,55 % du revenu national brut (RNB) d'ici à 2022 puis 0,7 % d'ici à 2025, tout en les consacrant en priorité aux pays les plus pauvres et à quelques grandes priorités de l'Agenda 2030.

## LA FRANCE EST-ELLE EN MESURE D'ATTEINDRE CES OBJECTIFS ?

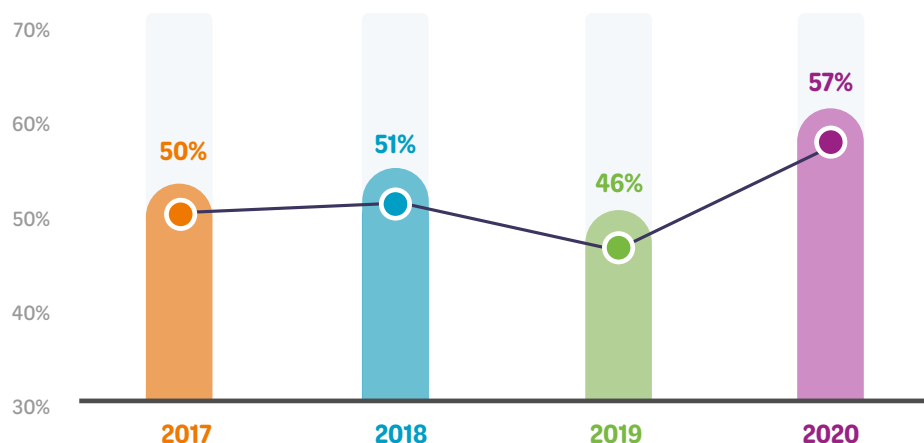
L'étude interne menée par Coordination SUD avec la Coalition Eau sur l'APD dresse un état de la situation questionnant et qui appelle des décisions politiques importantes. Elle démontre qu'une politique très favorable aux prêts ne permet pas de répondre aux objectifs d'une APD concentrée sur les secteurs sociaux de base, les pays les plus pauvres et, au sein de ces derniers, sur les pays considérés comme prioritaires par les pouvoirs publics français.

### 1. LA COMPOSITION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DE LA FRANCE EST-ELLE COHÉRENTE AVEC L'AGENDA 2030 ?

#### a. L'augmentation récente de l'APD française se traduit d'abord par une croissance des prêts...

Contrairement aux engagements pris dans les lois de développement et les comités interministériels successifs visant à accroître davantage les dons, la hausse de l'APD française a été portée par l'augmentation des prêts. Ces derniers augmentent plus vite que les dons (+ 60 % en valeur réelle entre 2015 et 2019 contre + 31 % pour les dons) et atteignent des niveaux historiques, tant au niveau français qu'au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, à la fois en volumes décaissés et en proportion de l'APD bilatérale. Hors dépenses d'écolage<sup>1</sup>, de prise en charge des personnes réfugiées ou d'allègements de dette, l'aide publique bilatérale française a augmenté de + 40,3 % en termes réels sur la période 2015-2020. Sur la même période, les prêts progressent de + 87 % et l'aide aux personnes réfugiées de + 209 %. Ainsi, en 2020, les dons (hors allègements de dette) représentaient 5,4 milliards d'euros contre 7,4 milliards pour les prêts bruts.

FIG 1 : PART DES PRÊTS DANS L'APD FRANÇAISE, 2017-2020. % DES DÉCAISSEMENTS BRUTS, HORS ANNULATIONS DE DETTE.



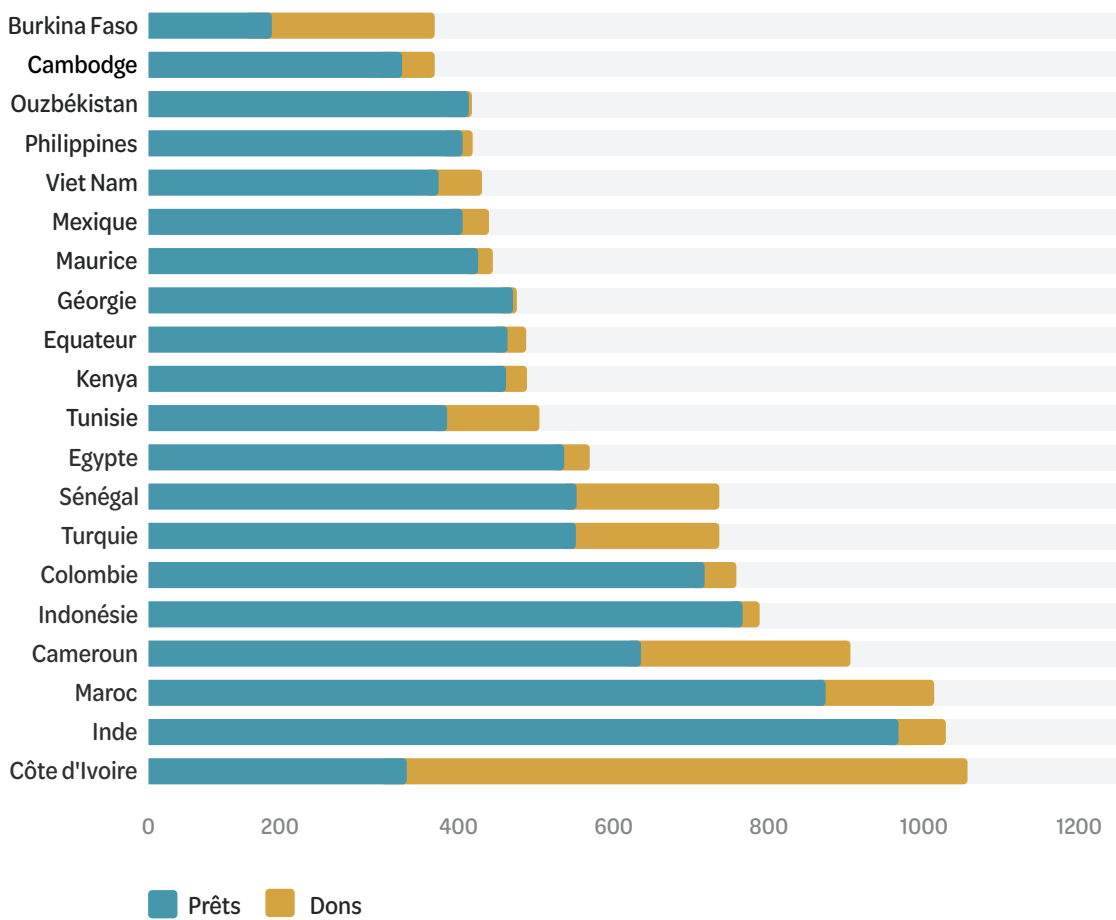
Source : Étude Olivier Blamangin, chiffres OCDE

<sup>1</sup> Frais de formation en France d'étudiantes et d'étudiants issus de pays en développement.

La forte croissance des émissions obligataires de l'Agence française de développement (AFD), passant de 29 milliards d'euros en 2017 à 43,2 milliards d'euros au 31 décembre 2021, témoigne de la montée en puissance de son activité de prêts.

**b. ... ce qui n'est pas sans conséquences pour les pays les moins avancés et les secteurs sociaux de base**

**FIG 2 : « TOP 20 » DES PAYS BÉNÉFICIAIRES DES VERSEMENTS D'APD FRANÇAISE, 2018-2020. CUMUL DES PRÊTS BRUTS ET DES DONS, HORS ÉCOLAGE ET ANNULATIONS DE DETTE, EN US\$ CONSTANTS DE 2020 SUR LA PÉRIODE.**



Source : Étude Olivier Blamangin, chiffres OCDE

La priorité donnée aux prêts induit, de fait, des choix géographiques et sectoriels au détriment des pays les plus pauvres et des secteurs où la rentabilité économique immédiate est la plus faible. L'utilisation du prêt implique qu'une part très importante de l'APD finance le secteur très capitalistique des infrastructures, en particulier dans le transport et l'énergie, au détriment de l'aide affectée aux secteurs sociaux.

**FIG 3 : VENTILATION SECTORIELLE DE L'APD FRANÇAISE EN VERSEMENTS BRUTS, 2018-2020. MOYENNE DES DÉCAISSEMENTS BRUTS, HORS ÉCOLAGE.** Moyenne des décaissements bruts, hors écolage.

	Versements bruts	
<b>100. Infrastructures et services sociaux</b>	<b>2 611,5</b>	<b>37,2%</b>
110. Éducation	450,1	6,4%
120. Santé	301,1	4,3%
130. Politique en Matière de Population, santé & fertilité	52,4	0,7%
140. Distribution d'eau et assainissement	640,6	9,1%
150. Gouvernement & Société Civile	771,2	11,0%
160. Infrastructures et services sociaux divers	395,9	5,6%
<b>200. Infrastructures et services économiques</b>	<b>2 105,2</b>	<b>30,0%</b>
<b>300. Production</b>	<b>871,7</b>	<b>12,4%</b>
<b>400: IV. Destination plurisectorielle / transversale</b>	<b>1 437,9</b>	<b>20,5%</b>
<b>Total ventilable par secteur [100-400]</b>	<b>7 026,3</b>	<b>100%</b>

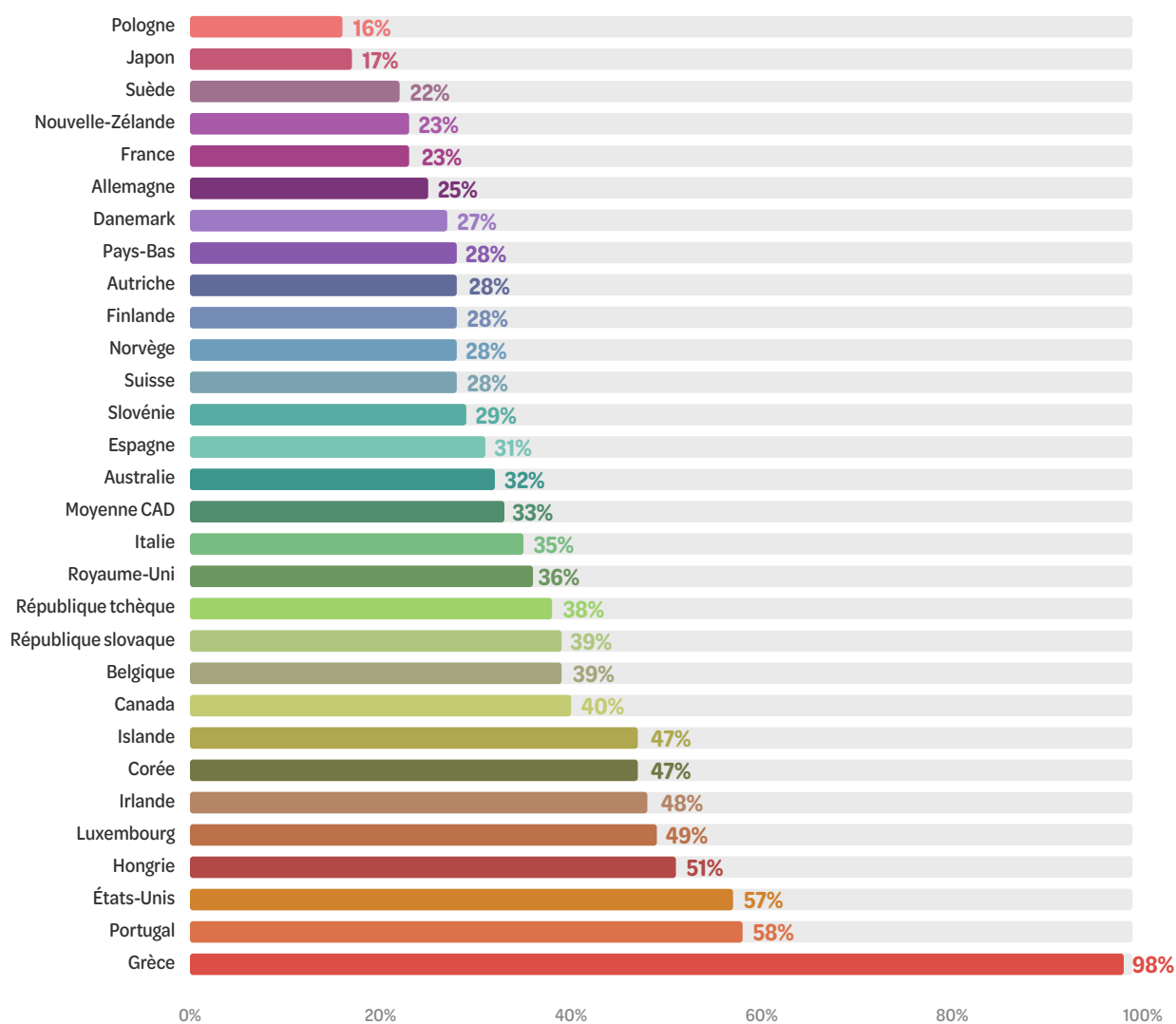
Source : Étude Olivier Blamangin, chiffres OCDE

La France compte ainsi parmi les pays membres du CAD de l'OCDE qui investissent le moins dans les secteurs sociaux. Les secteurs sociaux de base ne reçoivent en moyenne que 23,4 % des décaissements de l'APD sur la période 2018-2020.

Y compris quand la France fait le choix de financer l'accès aux services sociaux, les biais sectoriels et géographiques se cumulant, ce sont finalement les pays à revenu intermédiaire (PRI) qui sont les principaux bénéficiaires : Maroc, Colombie, Indonésie, Tunisie, Jordanie, etc. Et ce d'autant plus que l'aide se concentre sur des dispositifs « à grande échelle ». L'exemple du secteur de l'accès à l'eau et l'assainissement est parlant. Les grandes infrastructures reçoivent en moyenne les trois quarts des décaissements entre 2018 et 2020. Les dispositifs de « petite échelle », qui permettent généralement de cibler les populations vulnérables, perçoivent seulement 11,2 % des financements.

**FIG 4 : PART DES SECTEURS SOCIAUX DE BASE DANS LA VENTILATION SECTORIELLE DE L'APD DES PAYS MEMBRES DU CAD, 2018-2020.**

Éducation, santé, santé reproductive, distribution d'eau et assainissement, protection sociale.



Source : Étude Olivier Blamangin, chiffres OCDE

### Le secteur eau, hygiène et assainissement : une illustration de la dynamique de l'aide française

La croissance des financements du secteur eau, hygiène et assainissement (EAH) a été largement portée par les prêts dont le volume annuel a été multiplié par 5 entre 2008 et 2020, alors que les dons ont connu depuis une légère érosion. C'est le secteur pour lequel la France mobilise le plus les instruments de crédit : sur 2018-2020, 87 % de l'aide bilatérale pour l'eau et l'assainissement était versée sous forme de prêts.

D'une façon générale, le soutien vers ce secteur privilégie trop fréquemment les projets d'infrastructures de grande envergure, très capitalistiques, de type réseaux d'adduction, stations de pompage, usines de dessalement, etc. Cette logique mobilise des ressources financières très importantes sur un petit nombre de grands projets. Ainsi, les projets à grande échelle reçoivent en moyenne les trois quarts des décaissements sur 2018-2020 et sont financés à plus de 90 % par des prêts. Les deux tiers des décaissements pour les projets à grande échelle concernent des pays à revenu intermédiaire.

Les dispositifs de petite échelle (accès à l'assainissement de type latrines, mais aussi forages, pompes manuelles, etc.), qui bénéficient aux populations les plus pauvres et les plus marginalisées, n'apparaissent toujours pas comme de véritables priorités puisqu'ils perçoivent seulement 11,2 % des financements. Ces dispositifs de base, et en particulier ceux qui concernent l'assainissement, sont majoritairement financés par des dons (à 55 % pour l'ensemble, 63 % pour d'assainissement) et sont à 60 % localisés dans les pays les moins avancés ou à faible revenu (pour les années 2016-2020).

**Il en résulte que les pays ayant les plus forts besoins en Eau – Assainissement – Hygiène sont quasi absents de la liste des principaux bénéficiaires de l'aide française.** Un seul des dix premiers pays bénéficiaires de l'APD française en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'Ouganda, figure dans la liste des quinze pays pour lesquels les besoins en assainissement sont les plus importants. Par ailleurs, parmi ces principaux bénéficiaires, aucun ne figure dans la liste des quinze pays pour lesquels la population a le moins accès à l'eau potable<sup>2</sup>.

**Une part plus importante de l'aide publique française pour le développement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement décaissée sous forme de dons plutôt que de prêts permettrait d'augmenter les financements en direction des pays aux besoins les plus importants.** En d'autres termes, la France ne mobilise des financements importants sur les secteurs sociaux d'un pays que s'ils peuvent être versés sous forme de prêts et se concentrent sur des projets d'infrastructures plutôt que des projets à la base de la pyramide, qui répondent pourtant aux besoins des populations les plus exclues, donc les plus pauvres.

<sup>2</sup> Joint Monitoring Programme for Water Supply, Sanitation and Hygiene, OMS et UNICEF, <https://washdata.org/data>.



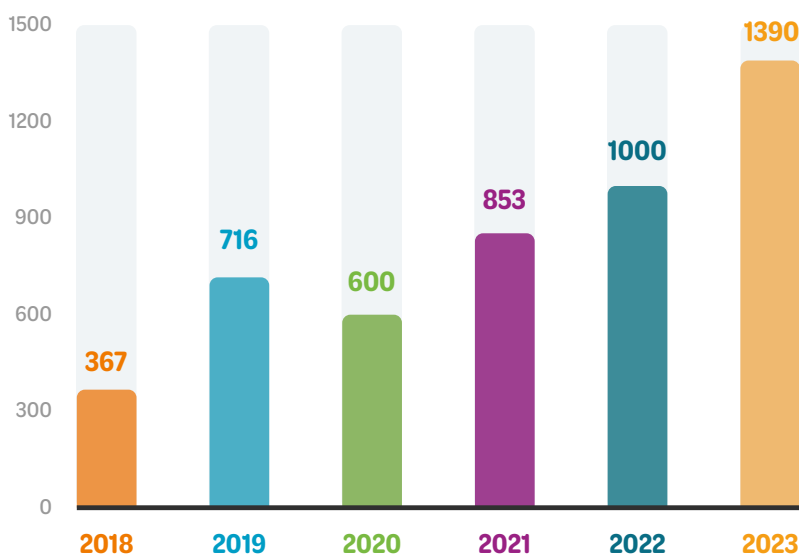
## 2. LA « FABRIQUE » DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DE LA FRANCE EST-ELLE À BOUT DE SOUFFLE ?

### a. La fin de l'APD à impact nul sur le budget

L'AFD octroie des prêts à des conditions avantageuses par rapport au marché, ce qui nécessite un soutien budgétaire de l'État. Ces prêts concessionnels sont rendus possibles grâce aux dotations de « bonification » provenant du programme 110 du budget de l'État, intitulé « aide économique et financière au développement », ces dotations permettant de couvrir l'écart entre taux d'emprunt et charges, ainsi que d'assurer une marge opérationnelle pour l'AFD.

Le niveau très bas des taux d'intérêt au tournant des années 2020 explique aussi ce tropisme pour le prêt – l'AFD se finançant à des taux extrêmement faibles, le besoin de bonification pour proposer des prêts très concessionnels était donc moindre.

**FIG 5 : ÉVOLUTION DU COÛT DES OPÉRATIONS DE BONIFICATION DES PRÊTS CONCESSIONNELS DE L'AFD, 2018-2023 EN MILLIONS D'EUROS.**

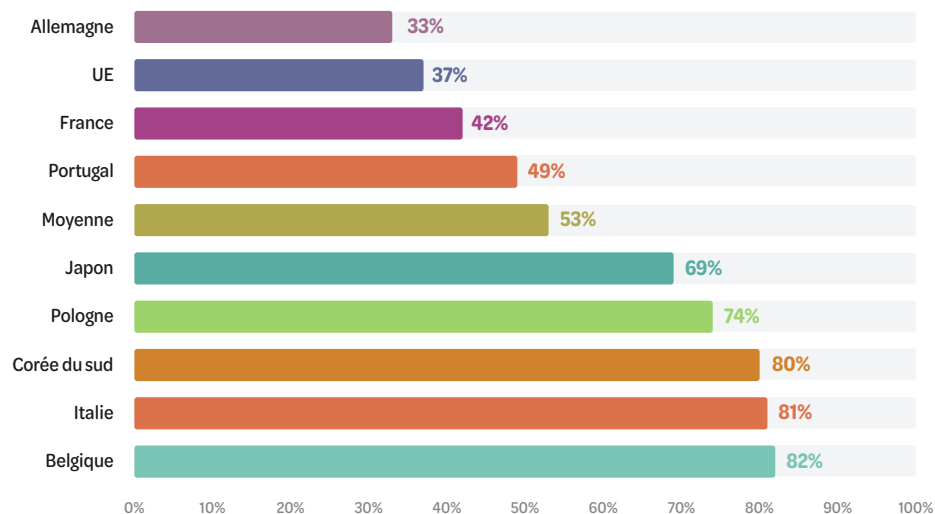


Source : Rapport général n° 115 (2022-2023) de MM. Michel CANÉVET et Jean-Claude REQUIER, fait au nom de la commission des finances du Sénat.

Le volume croissant des prêts concessionnels octroyés par l'AFD engendre une augmentation des crédits de paiement de l'État, sans impacter le volume globale d'APD française. Parallèlement, l'augmentation des taux d'intérêt des banques centrales ces derniers mois va renchérir le coût de refinancement de l'AFD, augmentant ainsi le coût budgétaire des bonifications de prêts pour l'État. L'octroi de prêts dans le cadre de l'APD va ainsi devenir de plus en plus coûteux pour les finances de l'État.

Le modèle français trouve ainsi ses limites, d'autant que la France se situe déjà à l'avant dernière place des prêteurs bilatéraux du CAD de l'OCDE pour l'élément-don<sup>3</sup> moyen de ses prêts d'APD (42 % en moyenne sur la période 2015-2016<sup>4</sup>), devant l'Allemagne mais loin derrière les deux principaux pourvoyeurs d'APD sous forme de prêts que sont le Japon (élément-don moyen de 69 %) et la Corée du Sud (élément-don de 80 %). Pour résumer : la France ne peut pas réduire encore la concessionnalité de ses prêts pour « faire » de l'APD à moindre coût budgétaire.

**FIG 6 : ÉLÉMENT-DON MOYEN DES PRÊTS D'APD DES PRINCIPAUX PRÊTEURS DU CAD DE L'OCDE, 2015-2019** (calculé selon les nouvelles règles du CAD, taux d'actualisation différencié selon les catégories de pays).



Source : DAC Working Party on Development Finance Statistics, 2021, *op. cit.*

## b. Le spectre d'une nouvelle crise de la dette

Depuis le milieu des années 2000, l'endettement des pays en développement est reparti à la hausse. Il a été multiplié par 2,5 en une quinzaine d'années pour dépasser les 3 000 milliards de dollars. La charge annuelle de ces emprunts atteignait 370 milliards de dollars en 2019, à la veille de la pandémie de Covid-19. À titre de comparaison, l'APD mondiale représente 180 milliards de dollars par an.

Dans ce nouveau contexte, la question du poids de la dette contractée par les pays les plus endettés à l'égard de la France, du fait des prêts d'aide publique au développement, se pose nécessairement. Il est également légitime d'interroger la « doctrine » des autorités françaises pour prévenir les situations de surendettement et la façon dont ces règles ont été appliquées en contradiction parfois avec la doctrine « Lagarde »<sup>5</sup> de prévention du surendettement.

Dans cette liste, la situation du Cameroun, qui accumule 1,4 milliards d'euros de dettes contractées au titre de l'aide publique, devrait susciter l'inquiétude, tout comme celle du Kenya (718 millions d'euros

3 Définition : l'élément-don est égal à la différence entre la valeur nominale (valeur faciale) du prêt et la somme des futurs paiements actualisés au titre du service de la dette que devra effectuer l'emprunteur (valeur actuelle), exprimée en pourcentage de la valeur faciale du prêt. Lorsque le taux d'intérêt d'un prêt est inférieur au taux d'actualisation, la valeur actuelle de la dette est inférieure à sa valeur faciale, et l'écart entre ces deux valeurs correspond à l'élément de don (positif) du prêt (Banque Mondiale). Autrement dit, l'élément-don correspond à la différence entre les remboursements prévus pour un prêt contracté aux conditions du marché et le montant réel des remboursements résultant du prêt contracté à un taux avantageux.

4 Selon les critères de l'OCDE, pour être comptabilisé en APD, les prêts doivent comporter un élément don d'au moins 10 % pour les prêts aux institutions multilatérales et au secteur public des PRITS ; 15 % pour les prêts bilatéraux aux PRITI ; et 45 % pour les prêts bilatéraux au secteur public des PMA et autres PFR.

5 La doctrine Lagarde interdit aux États d'allouer des prêts souverains aux pays considérés par le FMI comme présentant un risque élevé ou modéré de surendettement.

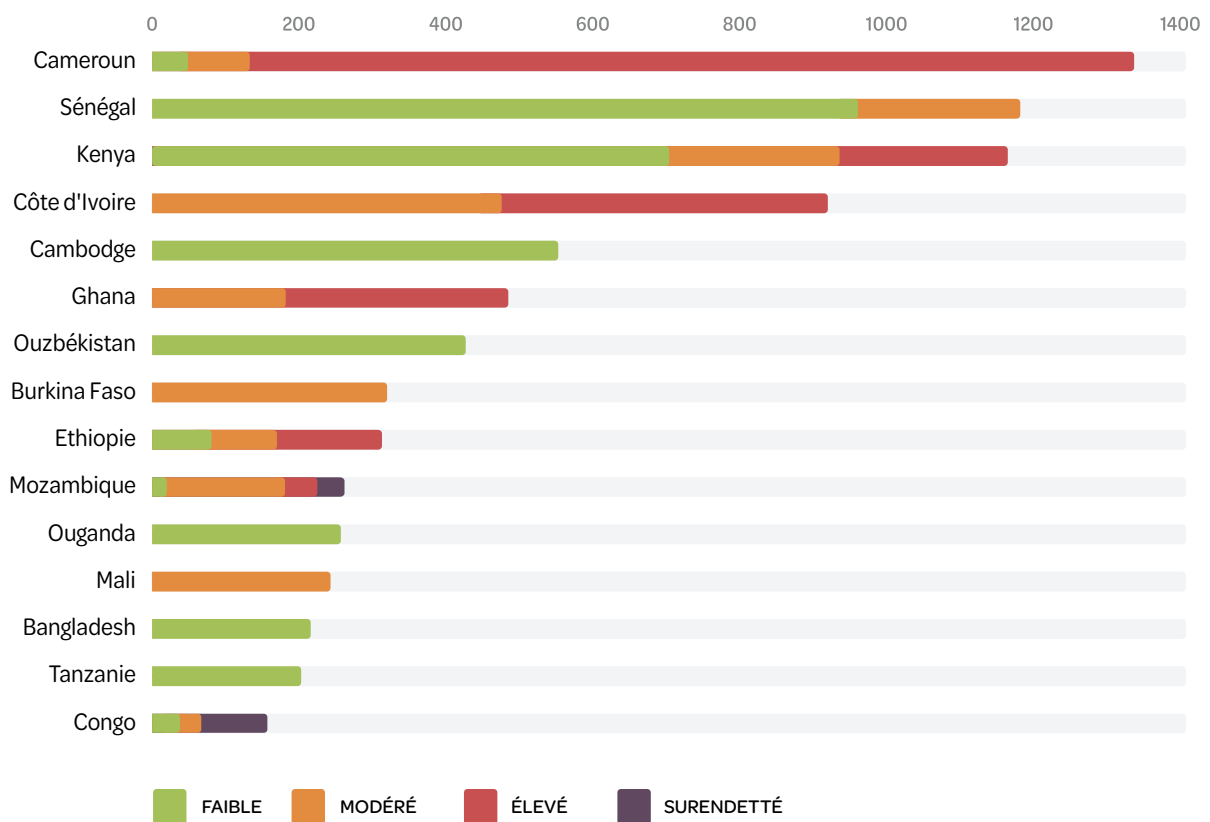
de créances) et du Ghana (322 millions d'euros). Les situations de la Côte d'Ivoire, du Sénégal ou du Burkina Faso pourraient également se dégrader rapidement. Mais plus que le montant des créances accumulées, c'est la politique de prêt à l'égard de ces pays sur la dernière décennie qui interroge.

L'étude commandée par Coordination SUD et la Coalition Eau montre ainsi que les décaissements importants de prêts d'APD ont été réalisés alors que ces pays à faible revenu étaient considérés par le FMI et la Banque mondiale comme à risque modéré ou élevé de surendettement.

Sur 1,34 milliard de dollars de prêts bruts reçu par le Cameroun depuis 2011, 1,2 milliard de dollars a été versé après que le pays eut été classé comme étant à risque élevé de surendettement. Le Ghana a contracté 303 millions de dollars de nouvelles créances d'APD alors qu'il était classé dans les pays à risque élevé de surendettement tandis que le Mali, pourtant considéré comme à risque – modéré – de surendettement, a reçu 243 millions de dollars de nouveaux prêts en 10 ans.

Plus étonnant encore, le classement du Mozambique et du Congo dans la catégorie des pays surendettés – l'un et l'autre sont en quasi défaut de paiement – n'a pas empêché le décaissement de 37 millions et de 90 millions de dollars de nouveaux prêts d'APD.

**FIG 7 : VOLUME DE PRÊTS BRUTS D'APD ACCORDÉS PAR LA FRANCE SELON LE RISQUE DE SURENDETTEMENT DU PAYS ENTRE 2011 ET EN MILLIONS DE DOLLARS CONSTANTS 2020.**



Source : Étude Olivier Blamangin, chiffres Banque Mondiale et FMI

Une partie de ces décaissements résulte sans doute d'engagements antérieurs, pour autant, les possibilités de déroger, au cas par cas, aux principes de la doctrine « Lagarde » ont été pleinement exploitées par l'AFD et les pouvoirs publics français, à tel point que celle-ci ne semble plus être un outil adéquat de prévention du surendettement.

### 3. RÉFORMER OU CONTINUER LA COURSE EN AVANT VERS LES PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE ET LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ?

Agréée en qualité d'établissement de crédit spécialisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'AFD est soumise aux règles prudentielles de droit commun applicables aux établissements de crédit, dites de « Bâle III ». La réglementation fixe un plafond d'exposition – ou plafond prudentiel – aux « grands risques » à 25 % des fonds propres éligibles.

Ces ratios d'exposition limitent directement la capacité d'intervention de l'AFD. Quand ses encours sur un même pays ou une même contrepartie atteignent les seuils réglementaires, l'AFD ne peut plus prêter à ce pays ou à cette contrepartie. Les nouvelles conventions de prêts se limitent alors à ce que le pays ou la contrepartie sont susceptibles de rembourser en capital dans l'année. À l'inverse, lorsque les fonds propres de l'Agence sont renforcés, comme ce fut le cas en 2016 (+ 2,4 milliards d'euros) ou en 2021 (+ 1,4 milliard d'euros), ces recapitalisations permettent de desserrer les contraintes réglementaires calculées en pourcentage de ses fonds propres. L'AFD retrouve alors des capacités d'intervention avec ce pays ou cette contrepartie.

Ces plafonds prudentiels entraînent une conséquence directe sur la politique de prêts de l'Agence. Pour continuer d'investir dans le pays, les fonds propres de l'AFD doivent augmenter ou l'AFD doit chercher à diversifier ses contreparties dans ce pays. Concrètement, il est demandé aux chefs de projet de l'AFD d'appliquer « un principe simple : se demander systématiquement si, pour tout ou partie de leur projet, une solution non souveraine, pertinente et porteuse de valeur ajoutée, existe ou pourrait émerger, avant de passer à l'option d'un financement souverain »<sup>6</sup>.

L'étude interne menée par Coordination SUD avec la Coalition Eau met ainsi en avant une croissance très rapide des prêts non souverains concessionnels (aux établissements publics, collectivités locales, etc.), nettement plus marquée que celle des prêts souverains concessionnels (aux États). Le volume des premiers est, en valeur réelle, multiplié par plus de quatre en dix ans (+ 423 %), quand les seconds progressent de + 40 %, de 2012 à 2021. Les prêts souverains représentent toujours – et largement – la plus grande part de l'activité de prêts concessionnels. Les prêts non souverains se sont donc imposés dans la palette des instruments financiers de l'AFD, jusqu'à représenter près de 20 % de cette activité en 2021 (figure 8).

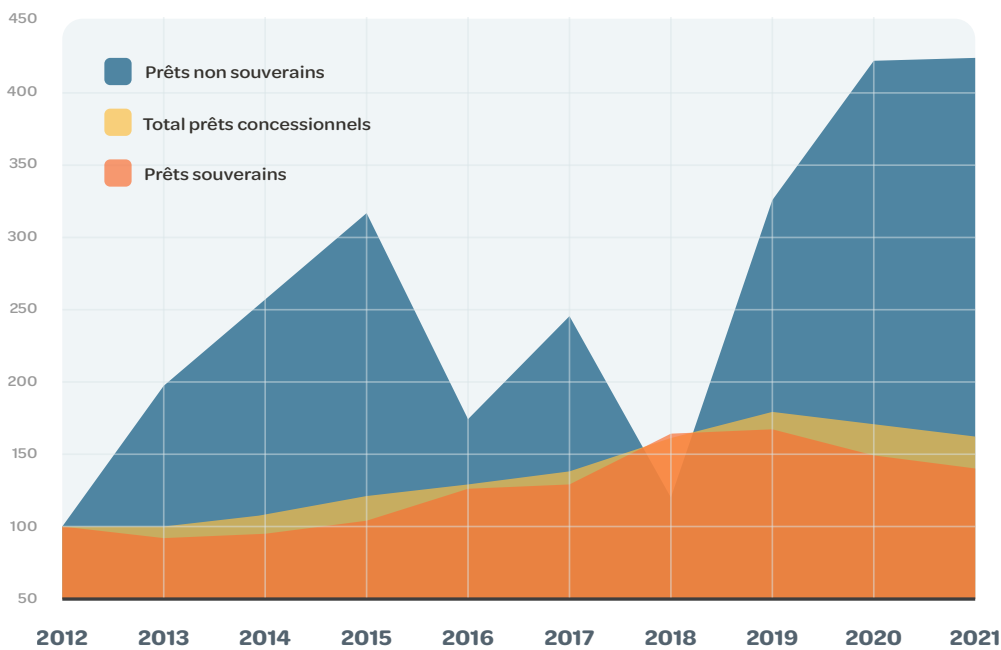
---

<sup>6</sup> AFD, *Plan d'orientation stratégique 2018-2022*, nov. 2018.

Sans doute cette augmentation très rapide résulte-t-elle d'une diversité de facteurs, mais force est de constater qu'elle permet de diversifier les contreparties pour desserrer les contraintes prudentielles réglementaires sur certaines géographies, et l'ouverture croissante de l'Agence aux pays émergents et à revenus intermédiaires, dont le secteur non souverain dispose d'une capacité d'absorption plus importante que celle des pays les moins avancés. De ce point de vue, la priorité donnée « aux financements non souverains » peut apparaître tout autant comme une orientation politique que comme un moyen pour desserrer les contraintes réglementaires sur les prêts.

**FIG 8 : AUGMENTATION RELATIVE DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DE L'AFD POUR LES PRÊTS CONCESSIONNELS, SOUVERAINS ET NON SOUVERAINS, AUX PAYS ÉTRANGERS (2012-2021).**

Indice 100 en 2012, valeur constante 2021.



Source : AFD, Documents de références et Documents d'enregistrement universels, 2012-2021

## CONCLUSION

# LA FABRIQUE DE L'AIDE FRANÇAISE À LA CROISÉE DES CHEMINS

L'aide de la France ne se concentre pas suffisamment dans les pays les moins avancés et dans les secteurs sociaux de base. L'outil utilisé majoritairement pour faire de l'APD induit des tropismes géographiques et sectoriels en pleine contradiction avec l'agenda du développement, et particulièrement celui de la loi de développement solidaire du 4 août 2021. Ce modèle de financement est menacé par l'augmentation des taux d'intérêt et donc le spectre d'une nouvelle crise de la dette.

Deux voies se dessinent ainsi pour l'APD française :

- La poursuite de la stratégie actuelle consistant à mobiliser de plus en plus les financements disponibles pour un soutien aux PRI, notamment dans le domaine des transports et de l'énergie.
- Une réforme de l'outil de fabrique de l'APD française, pour qu'à mi-chemin de l'Agenda 2030, et en phase avec les engagements présidentiels et ceux de la loi du 4 août 2021, une APD majoritaire en dons puisse délivrer une aide centrée avant tout sur les pays prioritaires et les besoins de base des populations.

Pour que le prochain CICID concrétise l'ambition initiale du Président de la République, à savoir atteindre une trajectoire d'APD de 0,7 % du RNB français en 2025 et y associer des engagements ambitieux pour financer les pays les moins avancés et les secteurs sociaux de base, il doit acter une hausse significative du volume des dons, en pleine cohérence avec la loi, et répondant aux priorités suivantes :

- Que l'accès aux services sociaux de base puisse être au cœur des politiques et stratégies de développement de l'aide française, à hauteur de 50 % de l'aide bilatérale ;
- Que les pays les moins avancés et les pays d'Afrique subsaharienne soient érigés véritablement prioritaires, à hauteur là aussi de 50 % de l'aide bilatérale ;
- Que les projets et programmes dans les pays en risque modéré ou élevé de surendettement puissent continuer à être financés sans que cela n'augmente le risque de crises de surendettement.

Pour finir, une réforme ambitieuse des modalités de mise en œuvre de l'APD française devrait aussi viser une augmentation de la concessionnalité des nouveaux prêts d'APD, en particulier en faveur des PMA, pour que la France s'aligne sur les recommandations du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et sur les pratiques des pairs (soit un élément-don de 86 % sur 3 ans ou de 90 % par an).

## **La commission Aide Publique au Développement et Financement du Développement de Coordination SUD**

Elle est composée de représentantes et de représentants d'une vingtaine d'organisations de solidarité internationale. Elle vise à construire des positions collectives de plaidoyer dans le cadre d'un travail de suivi de l'aide publique au développement et plus largement du financement du développement, à l'échelle nationale et internationale. Pour cela, elle mène des études quantitatives et qualitatives sur la politique française de développement et promeut des positions concrètes pour une meilleure qualité de l'aide. Elle contribue également aux réflexions européennes et internationales des OSC, en apportant une vision alternative dans les débats sur le financement du développement.

### **Direction éditoriale**

Reynald Blion, Coordination SUD

### **Coordination éditoriale**

Arnaud Merle d'Aubigné, Coordination SUD

Edith Guiochon, Coalition eau

Gautier Centlivre, Action Santé Mondiale

Kevin Goldberg, Solidarités International

### **Maquette graphique**

Esther James

### **Crédits photo de la couverture :**

© Augustin Le Gall

Juin 2023

Coordination SUD remercie chaleureusement le CCFD-Terre Solidaire de lui avoir offert la photo de couverture de cette publication, extrait d'un reportage photo réalisé par Augustin Le Gall, intitulé « Tunisie, un pays qui a soif ».

Le travail photographique d'Augustin Le Gall est consultable sur [www.augustinlegall.com](http://www.augustinlegall.com)

**Avec le soutien de :**





**COORDINATION SUD**

**RASSEMBLER & AGIR**  
**POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

---

**Rassembler & agir**  
**pour la solidarité internationale**

COORDINATION SUD  
14 passage Dubail · 75010 Paris  
Tél. : 01 44 72 93 72  
[www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)

---